

**PROCES VERBAL COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

CONVOCATION : 17/02/2026

Conseillers en exercice : 11

AFFICHAGE : 17/02/2026

Présents : 9

L'an Deux Mil Dix Vingt-Six, le Vingt-Six février à 19 heures, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire

Secrétaire de Séance : Mme Dominique OPERON

Etaient présents : MRS. DUBUISSON Thierry. DUBREUIL Jean-François. TAVERNIER Gilles. VADOT Gérard. MINET Aurélien. DUBREUIL Camille - Mmes BESSIERE Stéphanie – OPERON Dominique – DUBUISSON Solène.

Absents excusés : Mr CHOLET Pierre – Melle REVIRON Julie.

1/ VOTE DES TAXES LOCALES 2026 :

Le Conseil Municipal,

- **A l'unanimité et après délibérations,**
- **VOTE (reconduction des taux 2025) les taxes locales de la manière suivante :**
- **TAXE D'HABITATION : 9.61 %**
- **TAXE FONCIERE BATI : 33.82 %**
- **TAXE FONCIERE NON BATI : 29.48 %**

2/ SUBVENTION ASSOCIATION COMMUNALE 2026 :

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE le versement d'une subvention de 150 € à l'Association des Parents d'Elèves RPI pour l'année 2026.**
-

3/ AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES :

Le Maire,

- **RAPPELLE** que la dernière tranche du passage au LED de la commune a été réalisée en 2025 pour un montant restant à la charge de la commune de 7 755.20 € et que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités.
- **PROPOSE** au conseil municipal une durée d'amortissement de 3 ans, l'amortissement s'appliquant à partir du budget 2026 (un an après le paiement de la dépense).
- **Le Conseil municipal, après délibérations et à l'unanimité,**
- **ACCEPTE** cette durée et **MANDATE** son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.
- **EST INFORME** que la somme totale des amortissements prévue dans le budget 2026 est de 4 698.65 € (délibérations des années précédentes)

4/ VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget 2026 de la commune de **CORCELLES LES ARTS** qui s'équilibre à la somme de 78 200 € en dépenses et recettes d'investissement et vote la section de fonctionnement en suréquilibre avec une recette totale de 391 000 € et une dépense de 310 403 €.
- **DIT** que l'excédent antérieur cumulé de 180 279.09 € est reporté en fonctionnement recettes et l'excédent antérieur cumulé de 30 506.40 € est reporté en investissement recettes.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité.

5/ BUREAUX DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026 :

Le Conseil Municipal,

- **FORME** les bureaux de vote pour les élections municipales.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- **ENTEND** la demande faite par une personne souhaitant louer la Maison du Lac par période, le conseil municipal **REJETTE** cette demande.
- **TRAITE** les questions diverses.

Le Maire,

Thierry DUBUISSON.

